

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

10 août 2022 Décret n°2022-0468/PT-RM portant nomination de l'Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali au Caire...**p.994**

Décret n°2022-0469/PT-RM portant abrogation du Décret n°2017-0112/P-RM du 21 février 2017 portant nomination de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mali à Tunis (Tunisie).....**p.995**

11 août 2022 Décret n°2022-0471/PT-RM instituant les Journées nationales du Patrimoine culturel.....**p.995**

Décret n°2022-0472/PT-RM portant nomination à la Direction générale de la Police technique et scientifique.....**p.997**

11 août 2022 Décret n°2022-0473/PT-RM portant nomination du Directeur du Service de Santé et du Secours médical de la Protection civile.....**p.997**

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

02 juin 2022 Arrêté n°2022-1901/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....**p.998**

22 juin 2022 Arrêté n°2022-2455/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....**p.998**

01 juillet 2022 Arrêté n°2022-2706/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....**p.998**

11 juillet 2022 Arrêté n°2022-2918/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....**p.998**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

12 juillet 2022 Arrêté n°2022-2948/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.999

14 juillet 2022 Arrêté n°2022-3033/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.999

Arrêté n°2022-3043/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.999

15 juillet 2022 Arrêté n°2022-3094/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1000

Arrêté n°2022-3095/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1000

Arrêté n°2022-3109/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1000

19 juillet 2022 Arrêté n°2022-3155/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1001

Arrêté n°2022-3156/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1001

Arrêté n°2022-3157/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1001

20 juillet 2022 Arrêté n°2022-3184/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1002

27 juillet 2022 Arrêté n°2022-3306/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1002

02 aout 2022 Arrêté n°2022-3422/MATD-SG autorisant l'exercice des activités d'une association étrangère.....p.1002

Annonces et communications.....p.1003

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET

DECRET N°2022-0468/PT-RM DU 10 AOUT 2022 PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE DEFENSE AUPRES DE L'AMBASSADE DU MALI AU CAIRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major **Jacob THERA** est nommé **Attaché de Défense** auprès de l'Ambassade du Mali au Caire.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 août 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0469/PT-RM DU 10 AOUT 2022
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2017-0112/
P-RM DU 21 FEVRIER 2017 PORTANT NOMINATION
DE L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET
PLENIPOTENTIAIRE DU MALI A TUNIS (TUNISIE)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2017-0112/P-RM du 21 février 2017 portant nomination de Madame **DIAKITE Fatoumata N'DIAYE**, en qualité **d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mali à Tunis** (Tunisie) sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 août 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0471/PT-RM DU 11 AOUT 2022
INSTITUANT LES JOURNEES NATIONALES DU
PATRIMOINE CULTUREL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985, modifiée, relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national ;

Vu l'Ordonnance n°01-027/P-RM du 02 août 2001 portant création de la Direction nationale du Patrimoine culturel ;

Vu le Décret n°85-203/PG-RM du 13 août 1985 instituant une Commission nationale de Sauvegarde du Patrimoine culturel ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°08-346/P-RM du 26 juin 2008, modifié, relatif à l'étude d'impact environnemental et social ;

Vu le Décret n°09-704/P-RM du 31 décembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale du Patrimoine culturel ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Il est institué une activité culturelle et artistique, dénommée « Journées nationales du Patrimoine culturel ».

Article 2 : Les Journées nationales du Patrimoine culturel sont une rencontre annuelle d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer auprès des populations, ainsi que des autorités politiques, religieuses, culturelles, administratives et coutumières sur les grandes préoccupations en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel national.

Elles se tiennent au mois de mai de chaque année.

Article 3 : Les Journées nationales du Patrimoine culturel visent à informer, sensibiliser, éduquer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la culture.

Article 4 : Les Journées nationales du Patrimoine culturel se déroulent, chaque année, autour d'un thème spécifique sur la protection, la promotion et la diffusion du patrimoine culturel national.

Article 5 : Les Journées nationales du Patrimoine culturel sont organisées par le Ministère en charge de la Culture, à travers la Direction nationale du Patrimoine culturel.

Article 6 : La Commission d'organisation des Journées nationales du Patrimoine culturel a pour mission de préparer et d'assurer l'organisation matérielle et financière des Journées nationales du patrimoine culturel.

A cet effet, elle est chargée :

- de concevoir et de mettre en œuvre le plan d'organisation des Journées nationales du Patrimoine culturel et d'adopter le budget prévisionnel ;
- d'assurer l'organisation de toutes les activités des Journées nationales du Patrimoine culturel ;

- de produire, à chaque édition, un rapport sur les Journées nationales du Patrimoine culturel ;
- de publier, à chaque édition, les actes des travaux des Journées nationales du Patrimoine culturel.

Article 7 : Une décision du ministre chargé de la Culture détermine la composition de la Commission d'organisation des Journées nationales du Patrimoine culturel.

Article 8 : La Commission peut faire appel à toute personne physique ou morale pour sa compétence.

Article 9 : Le financement des Journées nationales du Patrimoine culturel est assuré par le budget national.

Article 10 : Le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Education nationale et le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 août 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,
Colonel Abdoulave MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la
Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Education nationale,
Madame SIDIBE Dedeou OUSMANE**

**Le ministre de la Jeunesse et des
Sports, chargé de l'Instruction civique
et de la Construction citoyenne,
Mossa AG ATTAHER**

**DECRET N°2022-0472/PT-RM DU 11 AOUT 2022
PORTANT NOMINATION A LA DIRECTION
GENERALE DE LA POLICE TECHNIQUE ET
SCIENTIFIQUE****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;Vu la Loi n°2018-002 du 12 janvier 2018 portant création
de la Direction générale de la Police technique et
scientifique ;Vu l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018,
modifiée, portant statut des fonctionnaires de la Police
nationale ;Vu le Décret n°2018-0277/P-RM du 15 mars 2018, modifié,
fixant les modalités d'application du statut des
fonctionnaires de la Police nationale ;Vu le Décret n°2020-0224/PT-RM du 26 novembre 2020
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
de la Direction générale de la Police technique et
scientifique,**DECRETE :****Article 1er :** Le Commissaire divisionnaire de Police
Fatoumata BOUGOUDOGO est nommé Chef du Centre
des Etudes et de la Formation à la Direction générale de la
Police technique et scientifique.Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la
réglementation en vigueur.**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge le Décret n°2022-
0045/PT-RM du 08 février 2022 portant nomination du
Colonel **Ibrahim Siratigui DIARRA**, en qualité de **Chef
du Centre des Etudes et de la Formation** à la Direction
générale de la Police technique et scientifique, sera
enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 11 août 2022****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA****DECRET N°2022-0473/PT-RM DU 11 AOUT 2022
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU
SERVICE DE SANTE ET DU SECOURS MEDICAL
DE LA PROTECTION CIVILE****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;Vu la Loi n°2015-002 du 30 janvier 2015, modifiée, portant
Statut des fonctionnaires de la Protection civile ;Vu l'Ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998,
modifiée, portant création de la Direction générale de la
Protection civile ;Vu le Décret n°2021-0034/PT-RM du 30 janvier 2021
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
de la Direction générale de la Protection civile,**DECRETE :****Article 1er :** Le Médecin Lieutenant-colonel Sapeur-
pompier **Boubou COULIBALY** est nommé Directeur du
Service de Santé et du Secours médical de la Protection
civile.**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.**Bamako, le 11 août 2022****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

ARRETES**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION****ARRETE N°2022-1901/MATD-SG DU 02 JUILLET 2022
AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES
D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE****ARRETE :**

Article 1er : L'Association étrangère dénommé : « **CENTRE D'ETUDES RURALES ET D'AGRICULTURE INTERNATIONALE** », en abrégé (**CERAI**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

Article 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 juin 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**ARRETE N°2022-2455/MATD-SG DU 22 JUILLET 2022
AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES
D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Congrégation des Sœurs Missionnaires de la Charité** », est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juin 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**ARRETE N°2022-2706/MATD-SG DU 01 JUILLET
2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES
D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Espoir Pour Tous** », en abrégé (**EPT**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**ARRETE N°2022-2918/MATD-SG DU 11 JUILLET
2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES
D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **EQUAL ACCESS INTERNATIONAL** » est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 juillet 2022

Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA

ARRETE N°2022-2948/MATD-SG DU 12 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommé : « **INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE ESPANA-COMITE INTERNATIONAL DE SECOURS ESPAGNE** », en abrégé (**RESCATE**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 juillet 2022

Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA

ARRETE N°2022-3033/MATD-SG DU 14 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques** », en abrégé (**GRET**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 juillet 2022

Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA

ARRETE N°2022-3043/MATD-SG DU 14 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Appui Solidarité pour le Renforcement de l'Aide au Développement** », en abrégé (**ASRAD**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3094/MATD-SG DU 15 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement** », en abrégé (**CIAUD CANADA**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3095/MATD-SG DU 15 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Société de Développement International INC** », en abrégé (**S.D.I**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3109/MATD-SG DU 15 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **The Alliance for International Medical Action** », en abrégé (**ALIMA**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3155/MATD-SG DU 19 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée: « **United Pentecostal Church International** », en abrégé (UPCI), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3156/MATD-SG DU 19 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : **Conseil Danois pour les Réfugiés « Danish Refugee Council »**, en abrégé (DRC), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3157/MATD-SG DU 19 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **THE INTERNATIONAL REPUBLICAN INSTITUTE** », en abrégé (IRI), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3184/MATD-SG DU 20 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : **CANSUYU « Assistance et Solidarité »**, est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3306/MATD-SG DU 27 JUILLET 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **Association Togolaise des Pro Chefs 228 au Mali** », en abrégé (**ATTPC 228 M**), est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 juillet 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ARRETE N°2022-3422/MATD-SG DU 02 AOUT 2022 AUTORISANT L'EXERCICE DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION ETRANGERE

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Association étrangère dénommée : « **INSTRUMENTS For Africa** », en abrégé « **i4 Africa** », est autorisée à exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali pour une durée d'un (01) an.

L'autorisation peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Toutefois, elle peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 2 : Les établissements éventuels de l'association sont soumis à une autorisation distincte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 août 2022

**Le ministre,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

ETAT : MALI

BILAN

Etablissement : FGHM S.A

31/12/2021

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

En millions F.CFA

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		DEC. 2020	DEC. 2021
1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
	CAISSE	0	0
	Banque Centrale et CCP	0	0
2	EFFETS PUBLIC ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 763	3 250
	Expos Institution financières (dépôts courants)	479	447
	Expos Institution financières (DAT)	2 284	2 803
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	89	71
5	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	74	50
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
	Exposition sur les actionnaires	0	0
8	AUTRES ACTIFS	846	864
	Expos Dépôts et Cautionnement	2	2
	Expos Débiteurs Divers	844	862
	Débiteurs Divers Brut	844	888
	(Provision sur compte d'ordre et divers)	- 19	- 26
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 451	2 921
	Expos Comptes d'ordre et divers	245	239
	Expos Autres comptes d'actifs non pris e cpte2 206	2 206	2 682
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATION INCORPORELLES	12	3
	Expos immob incorp nettes d'amort	12	3
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 246	1 714
	Expos immob incorp nettes d'amort	1 246	1 714
	TOTAL ACTIF	7 481	8 873

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.fghm-sa.com du FGHM

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
31/12/2021
Date d'arrêt

D0098
CIB

BILAN
K
LC

En millions F.CFA

	PASSIF	MONTANTS NETS		Variation	
		DEC. 2020	DEC. 2021	Montant	%
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0	0	0,0%
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0	0	0,0%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 224	2 683	459	20,6%
	Emprunts Autres sommes dues client	2 224	2 683	459	20,6%
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0	0	0,0%
5	AUTRES PASSIFS	902	1 616	714	79,2%
	Créditeurs divers	579	1 267	688	118,8%
	Comptes d'attente	323	349	26	8,0%
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 090	1 285	195	17,9%
	Comptes de régularisation	42	31	-11	-26,2%
	Fonds affectées	1 048	1 254	206	19,7%
7	PROVISIONS	57	42	-15	-26,3%
	Provisions pour risques charges	57	42	-15	-26,3%
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11	0	0,0%
	Comptes loqués actionnaires	11	11	0	0,0%
				0	±DIV/0!
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 197	3 236	39	1,2%
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036	0	0,0%
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0	0	0,0%
12	RESERVES	36	36	0	0,0%
	-Réserves sur le résultat	36	36	0	0,0%
	-Autres réserves	0	0	0	0,0%
13	ECART DE REEVALUATION	0	0	0	0,0%
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	87	107	20	20,0%
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	90	38	-52	-57,8%
	Report Nouveau +	90	38	-52	-57,8%
	(Report nouveau) -	0	0	0	0,0%
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-52	19	71	-136,5%
	Résultat exerc +	0	19	19	0,0%
	(Résultat exerc) -	-52	0	52	-100,0%
					#DIV/0!
					#DIV/0!
	TOTAL DU PASSIF	7 481	8 873	1 392	18,6%

ETAT : MALI
 Etablissement : FGHM S.A
 31/12/2021
 Date d'arrêté

D0098
 CIB

HORS BILAN

K
 LC

En millions F.CFA

	HORS BILAN	MONTANTS NETS		Variation	
		DEC. 2020	DEC. 2021	Montant	%
	ENGAGEMENTS DONNES				
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	6 922	8 237	1 315	19 ,0%
3	ENGAGEMENT SUR TITRES				
	ENGAGEMENT RECUS				
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
3	ENGAGEMENT SUR TITRES				

ETAT : MALI

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : FGHM S.A

31/12/2021

D0098

K

Date d'arrêté

CIB

LC

	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS		VARIATION	
		DEC. 2020	DEC. 2021	Montant	%
1	Intérêts et Produits Assimilés	145	152	7	4,8%
	Intérêts acquis sur comptes	139	148	9	6,5%
	Intérêts sur emprunt Obligataire	5	3	-2	-40,0%
	Intérêts acquis sur prêt au personnel	1	1	0	-50,0%
2	Intérêts et Charges Assimilées	2	1	-1	-50,0%
3	Revenu sur titre et revenu variable	0	0	0	0,0%
4	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	157	202	45	28,7%
	Commissions sur engagement de garanties	0	0	0	0,0%
	Commissions sur engagement prêt hypothèque	35	18	-17	-48,6%
	Commissions sur engagement prêts Cmtion	8	15	7	87,5%
	Commissions sur engagement log sociaux	100	162	62	62,0%
5	- COMMISSIONS (CHARGES)	0	1	1	0,0%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0	0	0,0%
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0	0	0,0%
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	221	466	245	0,0 %
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0	0	0,0%
10	PRODUITS NET BANCAIRE	521	818	297	57,0%
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0,0%
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	531	761	230	43,3%
	Frais de personnel	210	234	24	11,4%
	Achats non stockés mat et fournitures	7	9	2	28,6%
	Taxes et impôts	16	15	-1	-6,3%
	Autres charges	298	503	205	68,8%
13	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	17	39	22	129,4%
	Dotation aux amortissements et aux provisions	26	39	13	50,0%
	+Reprises d'amortissements et de provisions	9	0	-9	-100,0%
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-27	18	45	-166,7%
15	COUT DU RISQUE (Dot ou repr sur dépréc)	20	-6	-26	-166,7%
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-47	24-	71	-151,1%
17	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0	0	0,0%
18	RESULTAT AVANT IMPOT	-47	24	71	-151,1%
19	IMPOT SUR LES BENEFICES	5	5	0	0,0%
20	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-52	19	71	-136,5%

ETAT : MALI
 Etablissement : FGSP
 2021/12/31/
 Date d'arrêté

D0183
 CIB

BILAN
 C
 LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	70	27
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	25 559	39 946
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 583	5 363
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	1 449	1 344
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	423	438
9	COMPTES DE REGULARISATION	446	731
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES	0	0
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNEES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	163	193
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 043	5 008
	TOTAL ACTIF	34 736	53 050

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.fgsp.ml du FGSP-SA

ETAT : MALI
 Etablissement : FGSP
 2021/12/31/
 Date d'arrêté

D0183
 CIB

BILAN
 C
 LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 862	5 271
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	6 753	20 793
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	AUTRES PASSIFS	498	690
6	COMPTES DE REGULARISATION	13 568	13 572
7	PROVISIONS	917	1 307
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	6 656	6 935
10	CAPITAL SOUSCRIT	5 927	5 927
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	80	80
12	RESERVES	112	133
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	396	508
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	141	287
	TOTAL PASSIF	34 736	53 050

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2021/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

HORS BILAN
C
LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	24 013	45 196
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	15 738	929
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	2 517	2 392
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI
 Etablissement : FGSP
 2021/12/31/
 Date d'arrêté

D0183
 CIB

COMPTE DE RESULTAT
 C
 LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 119	1 522
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-46	-246
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE		
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	438	800
5	COMMISSIONS (CHARGES)		
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES	92	82
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	44	92
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	1 647	2 250
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 069	1 222
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	48	40
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	530	988
15	COUT DU RISQUE	300	518
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	230	470
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-60	-21
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	170	449
19	IMPOTS SUR LES BENEFIQUES	-29	-162
20	RESULTAT NET	141	287

ETAT : COTE D'IVOIRE

BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

31/12/2021

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	240	791
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	169	172
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	12 162	9 015
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	45 046	45 041
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	3 361	3 581
9	COMPTES DE REGULARISATION	851	1 444
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES	1 002	1 003
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNEES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71	71
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 631	3 572
	TOTAL DE L'ACTIF	66 533	64 690

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.alios-finance.com de la Alios Finance-Côte d'Ivoire.

ETAT : COTE D'IVOIRE

BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

31/12/2021

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	28 060	28 417
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	6 114	6 345
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	19 727	18 017
5	AUTRES PASSIFS	5 016	4 570
6	COMPTES DE REGULARISATION	538	482
7	PROVISIONS	280	664
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES	6 798	6 195
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 248	3 248
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	997	997
12	RESERVES	2 854	2 854
13	ECARTS DE REEVALUATION	2 239	2 239
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-900	-2 540
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-1 640	-603
	TOTAL DU PASSIF	66 533	64 690

ETAT : COTE D'IVOIRE

HORS BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

31/12/2021

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 020	2 637
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	2 383	2 986
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : COTE D'IVOIRE

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

31/12/2021

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions F CFA)

POSTE	PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2021
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 566	5 896
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2 456	-2 388
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	6	3
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	117	156
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-155	-662
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	422	628
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-86	-67
10	PRODUIT NET BANCAIRE	3 414	3 567
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 470	-3 271
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-213	-161
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-268	135
15	COUT DU RISQUE	-1 135	-685
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 403	-550
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-193	95
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	-1 595	-455
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-45	149
20	RESULTAT NET	-1 640	-603

AU TITRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI BDM-SA
arrêtés au 31/12/2021

ACTIF	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/N-1	31/12/N
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	1	148 367	268 992
PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRE ET ASSIMILES	2	52 735	40 004
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	605 392	827 540
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	563 903	595 240
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	5	66 778	5 000
ACTIF D'IMPOTS DIFFERE	6	0	2 253
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7	38 777	56 776
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	8	0	0
AUTRES PARTICIPATIONS	9	2 211	2 215
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10	3 941	5 656
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11	44 655	20 567
ECARTS D'ACQUISITION	12	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		1 526 761	1 824 244

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.bdm-sa.com de la BDM-SA.

PASSIF	POSTE	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
BANQUES CENTRALES, CCP	1	0	0
DETTES INTERBANCAIRES ET ASS.	2	479 429	467 800
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3	875 573	1 171 336
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	4	0	3 000
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERE	5	0	477
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS	6	28 510	51 447
ECARTS D'ACQUISITION	7	0	0
PROVISIONS	8	6 065	7 825
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	9	0	0
CAPITAUX PROPRES	10	137 183	122 360
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	11	125 536	111 400
CAPITAL ET PRIMES LIÉES	12	26 291	51 291
RESERVES CONSOLIDÉES	13	79 110	45 160
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	14	20 135	14 949
INTERETS MINORITAIRES	15	11 647	10 959
TOTAL DE PASSIF		1 526 761	1 824 244

Hors Bilan.

HORS BILAN	POSTE	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
ENGAGEMENTS DONNES		114 462	176 212
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	1	13 095	34 588
ENGAGEMENT DE GARANTIE	2	101 368	141 624
ENGAGEMENT SUR TITRES	3	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		143 855	168 906
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	7	0	0
ENGAGEMENT DE GARANTIE	8	143 855	168 906
ENGAGEMENT SUR TITRES	9	0	0

1.2 Compte de résultat consolidé en millions de F CFA

PRODUITS/CHARGES	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/ N-1	31/12 N
INTERES ET PRODUITS ASSIMILES	1	64 585	73 927
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2	22 542	26 230
COMMISSIONS (PRODUITS)	3	17 690	20 420
COMMISSIONS (CHARGES)	4	1 762	2 077
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5	1 329	1 597
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASS.	6	0	3 607
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	7	755	2 801
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	8	326	71
PRODUITS NET BANCAIRE	9	63 122	73 975
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	11	32 298	36 963
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMO INCORPORTELLES ET CORPORELLES	12	4 557	4 767
RESULTAT BRUT DE L'EXPLOITATION	13	26 268	32 245
COUT DU RISQUE	14	4 032	14 177
RESULTAT D'EXPLOITATION	15	22 235	18 068
QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	16	0	0
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	17	818	-115
RESULTATS AVANT IMPOT	18	23 053	17 953
IMPOTS SUR LES BENEFICES	19	1 117	230
RESULTAT NET	20	21 936	17 722
INTERETS MINORITAIRES	21	1 801	2 774
RESULTAT NET PART DU GROUPE	22	20 135	14 949
RESULTAT PAR ACTION	23	0,054	0,040

Suivant récépissé n°2022-060/PC-Y en date du 31 janvier 2022, il a été créé une association dénommée : Association MONTHIOMBOUGOU «DAGAKANE» (DEVELOPPEMENT DE MONTHIOMBOUGOU EN SONINKE).

But : Améliorer les conditions de vie de la population à travers des actions qui œuvrent dans le sens de développement ; lutter contre l'analphabétisme dans toutes ses formes ; encourager la jeunesse à s'intégrer dans les métiers pour atténuer le chômage ; parvenir à un meilleur développement économique et social de sa population ; prendre des mesures pour atténuer l'immigration clandestine ; Promouvoir l'assainissement et renforcer la cohésion sociale au sein de la population.

Siège Social : Monthiombougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sékou Mama DRAME

1er Vice -président : Gounedy TOURE

2ème Vice -président : Mody Meria GASSAMA

3ème Vice -président : Bakoré TANDIA

Secrétaire général : Djeidy GAKOU

1er Secrétaire général adjoint : Sory KONATE

2ème Secrétaire général adjoint : Mahamadou Setan TANDIA

3ème Secrétaire générale adjoint : Mahamadou Koudiétou TRAORE

Trésorier général : Diapakha Diaba TANDIA

Trésorier général adjoint : Djeidy Maba GAKOU

Secrétaire au développement : Wakary TANDIA

Secrétaire au développement adjoint : Tringa TANDIA

Commissaire aux comptes : Aba TANDIA

1er Commissaire aux comptes adjoint : Diadié Koudjédji DRAME

2ème Commissaire aux comptes adjointe : Assa Koré DOUCOURE

3ème Commissaire aux comptes adjointe : Hatouma DABO

Commissaire aux conflits : Mahamadou Hatouma DIAWARA.

Commissaire adjoint aux conflits : Thiédo TANDIA

Secrétaire à l'organisation : Diapakha TANDIA

Secrétaire adjoint à l'organisation : Samba Gatta DRAME

Secrétaire aux relations extérieures : Mahamadou KOÏTA

1er Secrétaire adjoint aux relations extérieures adjoint : Housseyni KAMISSOKO

2ème Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Houné Gounedy GASSAMA

Secrétaire à l'information : Mahamed GASSAMA

Secrétaire à l'information adjoint : Diadié Sega DIAKITE

Suivant récépissé n°2022-064/PC-Y en date du 1er février 2022, il a été créé une association dénommée : Association BIDADJI « DAGAKANE » (DEVELOPPEMENT DE BIDADJI EN SONINKE).

But : Améliorer les conditions de vie de sa population à travers des actions qui œuvrent dans le sens de son développement ; lutter contre l'analphabétisme dans toutes ses formes ; encourager la jeunesse à se former dans les métiers pour atténuer le chômage ; parvenir à un meilleur développement économique et social de sa population ; prendre des mesures pour atténuer l'immigration clandestine ; instaurer la paix et renforcer la cohésion sociale au sein de la population de Bidadji.

Siège Social : Bidadji

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Diafara GASSAMA

1er Vice -président : Mahamadou DOUCARA

2ème Vice -président : Setan GAKOU

3ème Vice -président : Lassana DIARISSO

Secrétaire général : Sekou DOUCOURE

1er Secrétaire général adjoint : Mahamadou DOUCOURE

2ème Secrétaire général adjointe : Fatou DIAKITE

3ème Secrétaire générale adjoint : Mallé GAKOU

Trésorier général : Bocar KAMISSOKO

1er Trésorier général adjoint : Kalilou CISSE

2ème Trésorier général adjoint : Mathia DIARRA

Commissaire aux comptes : Daouda GAKOU

1er Commissaire aux comptes adjoint : Kalilou CISSE

2ème Commissaire aux comptes adjointe : Rokia GAKOU

3ème Commissaire aux comptes : Yacouba GAKOU

Commissaire aux conflits : Aly KONATE

1ère Commissaire adjointe aux conflits : Assa DIAKITE

2ème Commissaire adjoint aux conflits : Harouna GASSAMA

Secrétaire à l'organisation : Kalilou DIAWARA

1er Secrétaire adjoint à l'organisation : Mahamadou Boutié DOUCOURE

2ème Secrétaire adjointe à l'organisation : Fatoumata DRAME

Secrétaire aux relations extérieures : Mahamet DIAKITE

1er Secrétaire adjoint aux relations extérieures adjoint : Mahamadou DIABALA

2ème Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Sodikou DIAKITE

Secrétaire à la promotion féminine : Tacko Diogoda DOUCOURE

1ère Secrétaire adjointe à la promotion féminine : Setan DIAKITE

2ème Secrétaire adjointe à la promotion féminine : Cissé TOURE

Secrétaire de la jeunesse et sport : Madigata GASSAMA

1er Secrétaire adjoint de la jeunesse et sport : Yacouba Mama GAKOU

2ème Secrétaire adjoint de la jeunesse et sport : Amadou DIAKITE

3ème Secrétaire adjointe de la jeunesse et sport : Sira DOUCOURE

Secrétaire au développement : Tiékoro TOURE

1er Secrétaire adjoint au développement : Kagny KAMISSOKO

2ème Secrétaire adjoint au développement : Biyagui Cheickné GAKOU

Secrétaire à l'information : Fodiyé SISSOKO

1er Secrétaire adjoint à l'information : Makan COULIBALY

2ème Secrétaire adjointe à l'information : Wawa DIANKA

3ème Secrétaire adjointe à l'information : Henda DOUCOURE

Suivant récépissé n°2022-065/PC-Y en date du 1er février 2022, il a été créé une association dénommée : Association TAHIROU «DAGAKANE» (DEVELOPPEMENT DE TAHIROU).

But : Améliorer les conditions de vie de sa population à travers des actions qui œuvrent dans le sens de développement ; lutter contre l'analphabétisme dans toutes ses formes ; encourager la jeunesse à s'intégrer dans les métiers pour atténuer le chômage ; parvenir à un meilleur développement économique et social de sa population ; prendre des mesures pour atténuer l'immigration clandestine ; promouvoir l'assainissement et renforce la cohésion sociale au sein de la population de Tahirou.

Siège Social : Tahirou

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Dembo FISSIROU

1er Vice -président : Kaou Tahirou CISSE

Secrétaire général : Babiné CISSE

Secrétaire général adjoint : Moussa Guéssyi CISSE

Trésorier général : Bandiougou Mina FOFANA

Trésorier général adjoint : Mody Bassi CISSE

Commissaire aux comptes : Oumou GASSAMA

Commissaire aux conflits : Hamidou Niamé CISSE

Secrétaire à l'organisation : Badjegui Guessi CISSE

Secrétaire au développement : Hamidou Niamé CISSE

Secrétaire à l'information : Lassana CISSE

Secrétaire à l'information adjoint : Hamidou CISSE

Suivant récépissé n°2022-066/PC-Y en date du 1er février 2022, il a été créé une association dénommée : Association MAKOUGNA «DAGAKANE» (DEVELOPPEMENT DE MAKOUGNA).

But : Encourager la jeunesse à se former dans les métiers pour atténuer le chômage ; améliorer les conditions de vie de sa Population à travers des actions qui œuvrent dans le sens de son développement ; lutter contre l'analphabétisme dans toutes ses formes ; parvenir à un meilleur développement économique et social de sa population ; prendre les mesures pour atténuer l'immigration clandestine ; promouvoir l'assainissement la cohésion sociale au sein de la population de Makounga.

Siège Social : Makounga.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamet DIAKITE

1er Vice -président : Midji DICKO

Secrétaire général : Mahamadou DIARRA

Secrétaire général adjoint : Dramane DIAKITE

Trésorier général : Yacoubou DIARRA

Trésorière générale adjointe : Dalla TOURE

Commissaire aux comptes : Mahamadou GASSAMA

Commissaire aux conflits : Boulaye GASSAMA

Secrétaire à l'organisation : Didy BABY

Secrétaire à l'organisation adjoint : Henda DIAKITE

Secrétaire au développement : Sidy TOURE

Secrétaire à l'information : Sirafa MAKADJI

Secrétaire à l'information adjoint : Mariam BARADJI

Suivant récépissé n°2022-067/PC-Y en date du 1er février 2022, il a été créé une association dénommée : Association LAKAFIA « DAGAKANE ».

But : Améliorer les conditions de vie de sa population à travers des actions qui œuvrent dans le sens de développement ; encourager la jeunesse à s'intégrer dans les métiers pour atténuer le chômage ; lutter contre l'analphabétisme dans toutes ses formes ; parvenir à un meilleur développement économique et social de sa population ; prendre des mesures pour atténuer l'immigration clandestine ; promouvoir l'assainissement la cohésion sociale au sein de la population de Lakafia.

Siège Social : Lakafia

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Henda TOURE

1er Vice -présidente : Baoumou TOURE

Secrétaire général : Ousmane GASSAMA

Secrétaire général adjoint : Bandiougou Aissé TOURE

Trésorière générale : Koudji FISSIROU

Trésorière générale adjointe : Coumba MARY

Commissaire aux comptes : Marabata DOUCOURE

Commissaire aux conflits : Bandiougou Hatouma TOURE

Secrétaire à l'organisation : Oumou GASSAMA

Secrétaire au développement : Bréhima TOURE

Secrétaire à l'information : Bassirou TOURE

Suivant récépissé n°0156/G-DB en date du 25 février 2022, il a été créé une association dénommée : «Conseil Interreligieux pour la Paix au Mali», en abrégé : (CIP-MALI).

But : Engager les leaders religieux dans le dialogue interreligieux pour la culture de la paix, etc.

Siège Social : Korofina-Nord, Rue : 136, Porte : 516.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Coordonnateur : Issa TRAORE

Coordonnateur national adjoint : Jean de Dieu DEMBELE

Secrétaire à l'information et à la communication : Antonin Sambaly KEÏTA

Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : Mahamadou CISSE

Secrétaire à l'organisation : HAÏDARA Djénèba SY

Secrétaire à l'organisation adjoint : Adama Mechak COULIBALY

Secrétaire à la promotion de la culture de la paix, et de la médiation sociale : Mohamed Moufa HAÏDARA

Secrétaire à la promotion de la culture de la paix, et de la médiation sociale adjointe : Djénèba TOURE

Secrétaire à la promotion de la famille et des valeurs sociétales : Aïssata N'DIAYE

Secrétaire à la promotion de la famille et des valeurs sociétales adjoint : Mohamed KEÏTA

Secrétaire chargé de la formation et du développement des savoirs : Mohamed COULIBALY

Secrétaire chargé de la santé et des questions environnementales : Jerome TYENOU

Secrétaire chargé de la santé et des questions environnementales adjoint : Sanminé KOÏTA

Secrétaire chargée des questions de la femme, de la jeunesse et de l'éducation citoyenne : Mme TRAORE Claire Augustine Berthé COULIBALY

Secrétaire chargé des finances : Djibril Kalane TOURE

Suivant récépissé n°0402/G-DB en date du 21 avril 2022, il a été créé une association dénommée : «Association la Recherche de Paix et de Développement», en abrégé : (ARPAD-MALI).

But : Contribuer à l'instauration de la paix.

Siège Social : Badialan, Rue : 465, Porte : 34.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme SOUMANO Mariam KEITA

Vice -président : Drissa FOFANA

Secrétaire général : Gaoussou KAGNASSY

Secrétaire général adjoint : Siaka DEMBELE

Secrétaire administratif : Souleymane COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Marcelin TIENOU

Trésorier général : Fotin DIARRA

Suivant récépissé n°0460/G.DB-CAB en date du 24 mai 2022, il a été créé une association dénommée : «Génération Dioro 94», en abrégé : (G 94).

But : Contribuer à l'accès des populations de la Commune de Dioro et de l'inter-fleuve aux infrastructures socio-éducatives, culturelles et sportives ; créer un cadre de rencontre et d'échanges fraternels entre les membres de G94, etc.

Siège Social : Bamako, Daoudabougou, Rue : 151, Porte : 87

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bréhima TAMBOURA

1ère Vice-présidente : Fatouma DISSA

2ème Vice-président : Mamoutou BOUARE

Secrétaire général : Kassim COULIBALY

Secrétaire général : Mamadou FANE

Secrétaire administratif : Bouri GUINDO

Secrétaire administratif : Aliou Sadia MAÏGA

Trésorière générale : Djélika HAÏDARA

Trésorière générale adjointe : Djénèba N. BOUARE

Secrétaire aux comptes : Mamadou Z. TRAORE

Secrétaire aux comptes adjoint : Sayon KEÏTA

Secrétaire aux relations extérieures : Ladjiblè COUMARE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mahamoud HAÏDARA

1ère Secrétaire aux conflits : Fifi BOUARE

2ème Secrétaire aux conflits : Bakary TOGORA

3ème Secrétaire aux conflits : Amadou TRAORE

1er Secrétaire à l'information : Seydou KOSSALA

2ème Secrétaire à l'information : Mamady COULIBALY

1er Secrétaire à l'organisation : Yaya KONATE

2ème Secrétaire à l'organisation : Bamoussa KANE

3ème Secrétaire à l'organisation : Fatoumata SORE

4ème Secrétaire à l'organisation : Tiéfolo SOGOBA

5ème Secrétaire à l'organisation : Bamody SARRE

6ème Secrétaire à l'organisation : Ami CISSE

1er Secrétaire à la mobilisation des ressources : Germanie DIASSANA

2ème Secrétaire à la mobilisation des ressources : Karamoko KONE

3ème Secrétaire à la mobilisation des ressources : Bintou DRAME

Suivant récépissé n°2022-108/P-CD en date du 08 juin 2022, il a été créé une association dénommée : Association « DEME » de la Commune rurale de Kémé-Kafo ».

But : Soutenir toutes actions d'émancipation et d'épanouissement des femmes de la Commune rurale de Kémé-Kafo ; consolider les liens de fraternités et de solidarité entre les membres ; lutter contre la pauvreté et l'exclusion des femmes en cherchant des financements auprès des partenaires financiers permettant aux femmes de faire le petit commerce ; promouvoir des activités génératrices de revenus ; contribuer au développement socioéconomique de la Commune rurale de Kémé-Kafo.

Siège Social : Sénou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Drissa DAGNOKO

Vice-président : Nouhoum KONE

Secrétaire général : Zoumane SIDIBE

Trésorier général : Nouhoum C. KONE

Trésorière générale adjointe : Djélika DIARRA

Secrétaire administratif : Chaka TOGOILA

Secrétaire administratif adjoint : Mahamadou G. DAGNOKO

Secrétaire à l'organisation : Madou DAGNOKO

Secrétaire à l'information et à la mobilisation : Awa KANE

Secrétaire à l'information et à la mobilisation adjointe : Mah SIDIBE

Secrétaire aux affaires féminines : Assa DAGNOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Oumou MAIGA

Secrétaire au développement social : Broulaye SIDIBE

Commissaire aux comptes : Mamadou DAGNOKO

Secrétaire aux conflits : Nafissatou SIDIBE

Suivant récépissé n°047/G.DB-CAB en date du 17 juin 2022, il a été créé une association dénommée : «Association Malienne de Lutte contre l'Apatridie », en abrégé : (AMALPATRIDIE).

But : Lutter contre l'apatridie pour sa prévention et sa éradication ; procéder à l'identification et à la protection des apatrides ; informer, sensibiliser les population sur les conséquences de l'apatridie, etc.

Siège Social : Bamako, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 360, Porte : 126.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issa MARIKO

Vice-présidente : Araba MARIKO

Secrétaire administratif charger des affaires juridiques et des droits de l'homme : Tiéssama DIARRA

Secrétaire à l'information et à la communication chargé des activités pédagogiques et culturelles : Bintou SIDIBE

Secrétaire à l'information et à la communication chargé des activités pédagogiques et culturelles adjoint : Bhréhima DIARRA

Secrétaire à l'organisation, chargé des affaires sociales et des questions Humaines : Aguibou KOUMA

Secrétaire à l'organisation, chargé des affaires sociales et des questions Humaines adjoint : Amadou DIALLO

Secrétaire aux finances : Fatoumata BAGAYOKO

Secrétaire aux finances adjoint : Ramatoulaye GOITA

Secrétaire aux conflits : Daouda CHABATA

Commissaire aux comptes : Salimata SAMAKE

Suivant récépissé n°0037/MATD-DGAT en date du 24 juin 2022, il a été créé une association dénommée : «Association des Femmes Agricultrices et Transformatrices d'Afrique», en abrégé : (AFATA).

But : Stimuler au niveau local, national, régional et international, le partage des connaissances dans les domaines qui contribuent à améliorer la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastorales, etc.

Siège Social : Sikasso- Hamdallaye en face de l'Hôpital régional de Sikasso.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme Dialia KEÏTA

1ère Vice-présidente : Mme Ami SARR

2ème Vice-présidente : Mme Zea Marie ZAE

Secrétaire générale : Mme N'Sou Celine ALLOH

Secrétaire générale adjointe : Mme Alima TRAORE

Trésorière générale : Mme Adama THIOUBE

Trésorière générale adjointe : Mme Assitan NANAKASSE

Secrétaire aux relations extérieures et mobilisation des ressources : Mme Moussokoro COULIBALY

1er Secrétaire à l'organisation : Mme Agnimel Esme MELANIE

2ème Secrétaire à l'organisation : Mme Aminata N'DIAYE

3ème Secrétaire à l'organisation : Veronique DEMBELE

Secrétaire chargée de la formation : Mme Collette NEBAVI

Secrétaire chargée des foires et expositions : Mme N'Deye Deguenne M'BODJI

Suivant récépissé n°0494/G.DB-CAB en date du 29 juin 2022, il a été créé une association dénommée : «Action pour la Justice Sociale et la solidarité aux Victimes de Crises », en abrégé : (AJSVIC).

But : Contribuer à la vulgarisation des droits de personnes vulnérables lors des crises sociales et économiques et à la mise en œuvre de la justice transitionnelle au Mali ; contribuer à la promotion de l'abandon des violations faites aux droits humains, etc.

Siège Social : Bamako ; Bacodjicoroni Golf ; Rue : 747, Porte : NC

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Amadou DICKO

Vice-président : Moctar CISSE

Secrétaire général : Bouba CISSE

Secrétaire administratif : Idrissa ZALE

Trésorier général : Soumaïlla DEMBELE

Secrétaire chargé de la communication : Founéké DEMBELE

Secrétaire à l'organisation : Abdoul Malik DIAWARA

Secrétaire aux relations extérieures : Djénéba DICKO

Secrétaire chargé de la médiation, de la préservation de paix et de l'action humanitaire : Beatrice COULIBALY

Secrétaire chargé des droits humains et de la justice : Allassan TRAORE

Secrétaire chargé de l'éducation, insertion socioéconomique, du renforcement des capacités et du lobbying/ plaidoyer : Mariama TRAORE

Secrétaire chargé du développement et de la protection de l'environnement : Nafissatou TOURE

Secrétaire chargé de la promotion de la citoyenneté et de la valorisation du patrimoine culturel : Amadou SANGHO

Commissaire aux conflits et aux comptes : Idrissa KEITA

Suivant récépissé n°280/CKTI en date du 01 juillet 2022, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Progrès des Veuves et Orphelins de Sabalibougou et Dougouracoro», en abrégé : (APVOSD).

But : Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des veuves et orphelins ; contribuer à l'épanouissement de la femme, etc.

Siège Social : Sabalibougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Fatoumata SANOGO

1er Vice -présidente : Fatoumata S. SANOGO

Secrétaire général : Fatoumata SOW

Secrétaire général adjointe : Fatoumata SOW

Secrétaire à l'organisation : Adiara TOGO

Secrétaire à l'organisation adjointe : Assan CAMARA

Porte-parole : Awa TOURE

Trésorière : Banassa TRAORE

Trésorière adjointe : Tenin SYLLA

Suivant récépissé n°0503/G.DB-CAB en date du 07 juillet 2022, il a été créé une association dénommée : «ASSOCIATION DIBIDANI SOUGOU NIETA», en abrégé : (ADS-NIETA).

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des commerçants du marché Dibidani ; contribuer à l'assainissement du marché Dibidani, etc.

Siège Social : Bamako, Dibidani en face de la Pharmacie Populaire du Mali

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ibrahima SIDIBE

Secrétaire général : Seydou BARRY

Trésorier général : Ousmane TRAORE

Secrétaire général adjoint : Séné SOUMANO

Chargé de la commission de sensibilisation communication, information : Adama TRAORE

Secrétaire chargé de la commission administrative, plan et stratégie : Mamadou KOMA

Secrétaire chargé des relations extérieures : Moctar TOMOTA

Secrétaire chargé des relations extérieures adjoint administratif : Ogohéré OUOLOGUEM

Chargé de l'organisation : Tidiane TRAORE

Chargé de l'organisation 1er adjoint : Moumine DAOU

Chargé de l'organisation 2ème adjoint : Issa CAMARA

Chargé de l'organisation 3ème adjoint : Mamadou COULIBALY

Secrétaire chargé de la promotion féminine : Nana DJIRE

Secrétaire chargé de la promotion féminine adjointe : Adjaratou SISSOKO

Suivant récépissé n°292/CKTI en date du 19 juillet 2022, il a été créé une association dénommée : «Association de l'Académie de Football Djiguiya de Djiguidala», en abrégé : (AFDD).

But : Contribuer au développement du sport, promouvoir l'esprit chez les jeunes garçons de six (6) à dix-huit (18) ans ; appuyer l'organisation des tournois de football, etc.

Siège Social : Djiguidala.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Boubacar KOUYATE

Secrétaire général : Siaka SIDIBE

Secrétaire administratif : Massa SOUMANO

Trésorier général : Bandjougou SOUMANO

Trésorier général adjoint : Souleymane TOUNKARA

Secrétaire chargé de la santé : Boubacar KEÏTA

Commissaire aux conflits : Siaka KOUYATE

Suivant numéro d'immatriculation n°2022D9C1/0081/B en date du 20 juillet 2022, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative avec Conseil d'Administration des Maraichers «NIETAGASSO», en abrégé : (SCOOP-CA.M-N).

But : Aider à acquérir et sécuriser des terres maraichères des membres ; approvisionner les membres en intrants et équipements maraichères ; améliorer la situation socio-économique des membres ; promouvoir l'esprit coopératif, etc.

Siège Social : Doumanzana, Rue : 261, Porte : 130, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Président : Boubacar COULIBALY

Vice-présidente : Fatoumata KONARE

Secrétaire administratif : Soumaïla COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Mohamed L. SINAYOKO

Trésorier général : Adama TRAORE

Trésorier général adjoint : Modibo COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Adama TRAORE

Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication : Moctar BOUGOUDOGO

Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication adjoint : Saniha KAMATE

Secrétaire à la production et à la commercialisation : Bakary COULIBALY

Secrétaire chargé de l'environnement : Drissa TRAORE

Secrétaire aux conflits : Salia SAMAKE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Aboubacar GOÏTA

Membres :

- Habiba ZALE
- Djaminatou DIAKITE
- Bourama TRAORE
- Bakary TRAORE

Suivant récépissé n°0516/G.DB-CAB en date du 21 juillet 2022, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Sékou à Bamako», en abrégé : (A.R.S.B).

But : Contribuer au développement du village de Sékou ; promouvoir la cohésion et la concorde entre les habitants ou les ressortissants du village de Sékou, etc.

Siège Social : Bamako, Baco-Djicoroni ACI-Golf ; Rue : 805, Porte : 113.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yacouba SIDIBE

Vice-président : Daouda SIDIBE

Secrétaire général : Adama Ladji SIDIBE

Secrétaire administratif : Oumar SIDIBE

Secrétaire administratif adjoint : Diakaridia SIDIBE

Secrétaire à l'organisation : Lassine DIAKITE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Siaka SIDIBE

Secrétaire à l'information et à la communication : Issa SIDIBE

Secrétaire à l'information et à la communication adjoint : Nouhoum SIDIBE

Secrétaire aux affaires culturelles et sportives : Haroun SIDIBE

Secrétaire aux affaires culturelles et sportives adjoint : Amadou SIDIBE

Secrétaire à l'environnement et au développement : Seydou SIDIBE

Secrétaire à l'environnement et au développement adjointe : Adam SIDIBE

Secrétaire aux relations extérieures : Alou SIDIBE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Tahirou SIDIBE

Secrétaire à la formation et à l'éducation : Amadou SIDIBE

Secrétaire à la formation et à l'éducation adjoint : Aboubacar SIDIBE

Trésorier général : Mohamed SIDIBE

Trésorier général adjoint : Adama SIDIBE

Commissaire aux comptes : Aboubacar SIDIBE

Suivant récépissé n°0536/G-DB-CAB en date du 29 juillet 2022, il a été créé une association dénommée : «SOLEIL-MALI/Justice, Paix et Inclusion Sociale», en abrégé : (SOLEIL-MALI).

But : Concourir à la promotion des droits humains ; contribuer à l'accès à la justice par les populations, etc.

Siège Social : Bamako, Badalabougou, Rue : 98, Porte : 280.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moustapha Abdoulaye DJIRO

Vice-président : Amadou Diadié TOURE

Secrétaire administratif : Falaye DEMBELE

Secrétaire chargé des relations publiques : Ibrahim DIARRA

Responsable de programmes paix et inclusion sociale : Aïssata BOCOUM

Responsable de programmes Justice et Droits de l'Homme : Drissa TANGARA

Responsable Suivi Evaluation : Soumaïla THIERO

Trésorier général : Alpha Boubacar DIARRA

Secrétaire chargé de l'organisation et de la logistique : Bakary SIDIBE

Secrétaire chargé des médias sociaux : Ousmane TRAORE

Assistante de programme : Aïssata BOUARE

Suivant récépissé n°0069/G-DB en date du 03 février 2022, il a été créé une association dénommée : «Mouso Kissè Ton».

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité, etc.

Siège Social : Missabougou, près de l'Hôpital du Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme KONE Fatoumata DIAWARA

Vice-présidente : Mme DIARRA Assa SACKO

Secrétaire administrative : Mme COULIBALY Fatoumata COULIBALY

Secrétaire administrative adjointe : Mme MAÏGA Aïssata CISSE

Trésorière générale : Mme SAMASSEKOU Madina TOUNKARA

Trésorière générale adjointe : Astou SALAMANTA

Secrétaire aux conflits : Mme MARIKO Awa CAMARA

Secrétaire adjoint aux conflits : Mme TRAORE Saran DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Mme DIARRA Korotoumou KOUMARE

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjointe : Mme N'DIAYE Djénèba FANE

Secrétaire à la communication et à l'information : Mme BALLO Agna KONTAO

Secrétaire à la communication et à l'information adjoint : Abdoul Aziz COULIBALY

Commissaire aux comptes : Mme KEÏTA Aïetou TOURE

Suivant récépissé n°0166/G-DB en date du 03 mars 2022, il a été créé une association dénommée : «Association des Soudeurs du Mali», en abrégé : (A.S.M).

But : Contribuer à la promotion et à la valorisation du métier du soudeur, etc.

Siège Social : Djikoron Para Flabougou, Rue : 122, Porte : 274.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Kalifa KEÏTA

Vice-président : Hamidou TRAORE

Trésorier général : Mahamadou SANGARE

Trésorier général adjoint : Amadou TRAORE

Secrétaire général : Moussa SOKORE

Secrétaire général adjoint : Mahamadou CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Adama DIANE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Aboubacar TRAORE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Moussa DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Habibou Ibrahim

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Adama DIANE

Secrétaire au développement : Hamar Aboubacrine MAÏGA

Secrétaire adjoint au développement : Abdou TRAORE

Secrétaire à l'information : Cheick Hamalla DIARRA

Secrétaire adjoint à l'information : Amadou TRAORE

Commissaire aux comptes : Boubacar DEMBELE

Commissaire aux comptes adjoint : Aboubacar TRAORE

Secrétaire administratif : Bourama KEÏTA

Secrétaire administratif adjoint : Mahamadou CAMARA

Commissaire aux conflits : Cheick Hamalla DIARRA

Suivant récépissé n°231/CKTI en date du 27 mai 2022, il a été créé une association dénommée : «Association des Femmes de Djélibougou», en abrégé : (A.F.D.).

But : Œuvrer par toute action utile pour soutenir des initiatives locales s'inscrivant dans le cadre du développement ; renforcer la conscience civique et patriotique des femmes, etc.

Siège Social : Kalifabougou-Djélibougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Djétiné DIABATE

Secrétaire générale : Ténincoura COULIBALY

Secrétaire administrative : Maïmouna KOUYATE

Secrétaire chargée de la promotion des femmes : Saran DIARRA

Secrétaire aux finances : Djélistira DIABATE

Secrétaire adjointe aux finances : Awa KOUYATE

Secrétaire aux comptes : Mariam DIAWARA

Secrétaire aux conflits : Mandiè DIABATE

Secrétaire adjointe aux conflits : Naténé KONARE

Secrétaire à l'organisation : Aminata KONARE

Secrétaire adjointe à l'organisation : Bintou Founè KOUYATE

Secrétaire à la communication : Doussou TOUNKARA

Secrétaire adjointe à la communication : Ramata DIARRA

Secrétaire à l'environnement : Korotoumou KONARE

Secrétaire adjointe à l'environnement : Saly COULIBALY

Suivant récépissé n°0471/G-DB en date du 02 juin 2022, il a été créé une association dénommée : « Association des Diplômés du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires», en abrégé : (COFEB ALUMNI-MALI).

But : Entretenir entre diplômés, les relations amicales nouées au cours des études, etc.

Siège Social : Bacodjicoroni ACI, Rue : 658, Porte : 368.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Souleymane B TRAORE

Vice-présidente : Mme Fatou DIA

Secrétaire général : Zoumana SANGARE

Trésorier : Mahamadou Amadou DIALLO

Trésorier adjoint : Mohamed TRAORE

Secrétaire à la coopération et aux relations extérieures : Mahamadou ALMOUNER

Secrétaire aux études, à la culture et à la communication : Dr Arouna SOUGANE

Secrétaire à l'organisation et à la planification : Seïdina Oumar MINTA

Secrétaire aux questions financières : Dramane SIDIBE

Suivant récépissé n°259/CKTI en date du 14 juin 2022, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de Bari», en abrégé : (A.R.V.BA).

But : Contribuer au développement socio-économique du Village de Bari ; rehausser le taux de scolarisation des enfants du Village de Bari, etc.

Siège Social : Moribabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Zoumana COULIBALY

Vice-président : Kassim COULIBALY

Secrétaire administratif : Youssouph COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Arouna COULIBALY

Trésorier général : Bourama DIARRA

Trésorier général adjoint : Alou COULIBALY

Commissaire aux comptes : Abdrahamane COULIBALY

Commissaire aux comptes adjointe : Djénèba TANGARA

Secrétaire à l'information : Amadou DIARRA

Secrétaire adjoint à l'information : Adama COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Lassina COULIBALY

Secrétaire adjointe à l'organisation : Achata COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Adama COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Bassidi COULIBALY

Commissaire aux conflits : Aliou BALLO

Commissaire adjoint aux conflits : Drissa COULIBALY

Suivant récépissé n°0569/G.DB-CAB en date du 11 août 2022, il a été créé une association dénommée : «Association Arts Internationaux Culture et la Paix», en abrégé : (AAICP).

But : Contribuer à la promotion de la paix par les arts et la culture, etc.

Siège Social : Bamako, Banankabougou ; Rue : 606, Porte : 278.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Cheickna Hamala DIAOU

Trésorière générale : Madina DIABATE

Secrétaire administratif : Bani DIABATE

Secrétaire à l'organisation : Sogona KALOGA

Commissaire aux comptes : Maïmouna THIAM

Secrétaire aux relations extérieures : Haby DIAOU

Secrétaire à l'information : Lassana SOUMOUNOU

Secrétaire chargé de la jeunesse et sport : Malick CISSOKO

Secrétaire chargée juridique : Mampa SOUMOUNOU

Secrétaire chargée à la culture et arts : Fanta KEÏTA

Secrétaire chargée à la paix : Naminata OUATTARA

Suivant numéro d'immatriculation n°2022-D9C4/0097/B en date du 16 août 2022, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative avec conseil d'Administration des Eleveurs de Lapin, en abrégé : (SCOOP-CA.E-L).

But : S'entraider à développer la cuniculture aux membres ; approvisionner les membres en équipements et intrants d'élevage de lapin ; aider les membres à améliorer les conditions de productions de lapins et de l'écoulement de leurs produits ; améliorer la situation socio-économique des membres ; promouvoir l'esprit coopératif ; rechercher le meilleur prix aux lapins ; défendre les intérêts de ces membres ; lutter contre la pauvreté, etc.

Siège Social : Sibiribougou Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Abdoulaye SIDIBE

Vice-présidente : Niamoye TRAORE

Secrétaire administratif : Mahamadou KONTA

Secrétaire administratif adjoint : Sidi Moctar Moussa OUOLOGUEM

Trésorier général : Gaoussou DIALLO

Trésorier général adjoint : Mamadou SOUMOUNOU

Secrétaire aux relations extérieures : Moustapha Alassane DIABY

Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication : Yamoussa TRAORE

Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication adjoint : Wali TOUNKARA

Secrétaire à la production et à la commercialisation : Sékou Seydou DIAKITE

Secrétaire chargé de l'environnement : Cheick Oumar KEÏTA

Secrétaire aux conflits : Ousmane KEÏTA

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Fodé dit Pape OUATTARA

Membres :

- Mohamed KANTE
- Diaguiné KAGNASSI
- Bilaly DIANIFABA
- Abdoulaye KONE